

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance X
3 Situation en République du Mali
4 Affaire *Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud*
5 — n° ICC-01/12-01/18
6 Juge Antoine Kesia-Mbe Mindua, Président — Juge Tomoko Akane — Juge
7 Kimberly Prost
8 Procès — Salle d’audience n° 3
9 Vendredi 16 avril 2021
10 (*L’audience est ouverte en public à 14 h 02*)
11 M. L’HUISSIER : [14:02:02] Veuillez vous lever.
12 L’audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
13 Veuillez vous asseoir.
14 (*Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence*)
15 TÉMOIN : MLI-OTP-P-0646
16 (*Le témoin s’exprimera en français*)
17 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:02:33] L’audience est ouverte.
18 Bonjour à toutes et à tous.
19 Madame la greffière d’audience, veuillez annoncer l’affaire, s’il vous plaît.
20 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [14:02:45] Merci, Monsieur le Président.
21 La Situation au Mali, dans l’affaire *Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag*
22 *Mohamed Ag Mahmoud* ; référence de l’affaire : ICC-01/12-01/18.
23 Et je vous rappelle que nous sommes en audience publique.
24 Je saisis également cette occasion pour informer les parties et les participants ainsi
25 que les prestataires de service que : sur le canal VTC 1, vous pourrez suivre le
26 témoin ; sur le canal VTC 2, vous pourrez suivre et voir M. Al Hassan ; sur le canal
27 « *Evidence 1* », vous pourrez voir M. Ve ; et sur le canal « *Evidence 2* », eh bien, nous
28 pourrons afficher les documents.

1 Merci, Monsieur le Président.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:03:35] Merci beaucoup, Madame la
3 greffière.

4 Pour le procès-verbal, nous allons commencer, bien entendu, avec les présentations,
5 comme d'habitude. D'abord, le Bureau du Procureur.

6 Madame la Procureur.

7 M^{me} CORBIN : [14:03:45] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Mesdames les
8 juges.

9 L'Accusation est, aujourd'hui, représentée par mes collègues Dianne Luping et Lucio
10 Garcia, et par moi-même, Nelly Corbin. M^e Gilles Dutertre ne pouvait pas être
11 présent aujourd'hui, et il s'en excuse.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:04:04] Merci beaucoup, Madame la
13 Procureur.

14 Je me tourne vers la Défense.

15 Maître.

16 M^e TAYLOR (interprétation) : [14:04:12] Bonjour, Monsieur le Président, Mesdames
17 les juges. Et bonjour à toutes les personnes aussi bien à l'intérieur du prétoire qu'à
18 l'extérieur.

19 J'ai l'honneur de vous présenter les membres suivants de l'équipe de la Défense qui
20 comparaissent à partir de Paris : M^e Antoine Vey, M^e Virginie Lemarié-Faure,
21 M^e Marion Lafouge, M^e Damia Taharraoui. Et la Défense est représentée à La Haye
22 par M^e Sarah Marinier-Doucet et par moi-même, Maître Melinda Taylor.

23 Merci beaucoup, Monsieur le Président.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:04:49] Merci beaucoup, Maître Taylor.
25 Évidemment, je souhaite aussi la bienvenue aux avocats de la Défense qui sont à
26 Paris.

27 Je me tourne, à présent, vers les représentants légaux des victimes.

28 Maître.

1 M^e KASSONGO : [14:05:04] Merci, Monsieur le Président. Mesdames les juges,
2 bonjour. Bonjour à tous.

3 L'équipe de représentants légaux des victimes, aujourd'hui, est composée de
4 M^{lle} Dunet Ludivine... Tixier, M^{me} Claire Laplace, qui m'assistent, ainsi que moi-
5 même, Maître Kassongo.

6 Nous vous remercions.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:05:23] Merci beaucoup, Maître Kassongo.

8 Je me tourne vers le témoin.

9 Évidemment, cet après-midi, nous allons commencer l'audition du 29^e témoin du
10 Procureur. Il s'agit du témoin P-0646.

11 Bonjour, Monsieur le témoin. Est-ce que vous m'entendez ?

12 LE TÉMOIN : [14:05:53] Très bien. Bonjour, Monsieur le Président.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:05:55] Merci beaucoup, Monsieur le
14 témoin.

15 Au nom de la Chambre, j'aimerais vous souhaiter la bienvenue. Vous allez
16 témoigner en vue d'aider la Chambre à faire la vérité dans l'affaire concernant
17 M. Al Hassan.

18 En ce qui vous concerne, la Chambre n'a pas prononcé de mesures particulières de
19 protection, vous allez donc déposer en audience publique. Mais, évidemment, s'il y
20 avait une question particulière, nous pourrions passer à huis clos partiel.

21 À présent, je vais procéder à votre engagement solennel en vertu de la règle 66
22 paragraphe premier du Règlement de procédure et de preuve.

23 Sur votre table, vous avez certainement un papier portant la déclaration solennelle ;
24 c'est bien ça ?

25 LE TÉMOIN : [14:06:55] Correct. C'est bien ça.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:06:57] Merci beaucoup, Monsieur le
27 témoin.

28 Alors, je vous prie de lire à haute voix cette déclaration.

1 LE TÉMOIN : [14:07:04] Engagement solennel : je déclare solennellement que je dirai
2 la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:07:25] Merci beaucoup, Monsieur le
4 témoin.

5 Vous êtes maintenant sous serment. Les représentants de la Section de l'aide aux
6 victimes et aux témoins et les représentants de l'Accusation vous ont déjà expliqué
7 ce que cela signifie.

8 Alors, j'ai quelques conseils d'ordre pratique.

9 Vous devrez garder à l'esprit que, tout au long de votre déposition, tout ce qui est dit
10 dans ce prétoire est transcrit par des sténotypistes et traduit simultanément en
11 plusieurs langues par des interprètes. Il est donc important de parler clairement et
12 lentement. Ne commencez à parler que lorsque la personne qui vous interroge a
13 terminé de poser sa question. Comptez éventuellement jusqu'à 3 dans votre tête
14 avant de répondre. Cette pause est essentielle pour que vos déclarations soit dûment
15 consignées.

16 Naturellement, si vous avez une question, veuillez lever la main pour indiquer que
17 vous souhaitez intervenir.

18 Avez-vous bien compris ?

19 LE TÉMOIN : [14:09:10] C'est bien noté, Monsieur le Président.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:09:13] Merci beaucoup, Monsieur le
21 témoin.

22 Cette recommandation s'applique évidemment aux avocats de la Défense qui sont en
23 dehors de cette salle. S'ils veulent intervenir, ils pourraient lever la main et puis...
24 nous leur donnerons la parole.

25 Monsieur le témoin, vous allez être interrogé par le Bureau du Procureur et, ensuite,
26 ce sera probablement les représentants légaux des victimes et, finalement, par les
27 avocats de la Défense.

28 Alors, sans plus attendre, je passe la parole à M^{me} la Procureur.

1 Madame, vous avez la parole.

2 M^{me} CORBIN : [14:09:57] Merci.

3 QUESTIONS DU PROCUREUR

4 PAR M^{me} CORBIN : [14:10:02]

5 Q. [14:10:03] Bonjour, Monsieur.

6 Comme vous le savez, je m'appelle Nelly Corbin. Et c'est moi qui vais vous poser
7 des questions aujourd'hui et la semaine prochaine.

8 Avant de commencer mon interrogatoire, je vais vous donner un aperçu général des
9 sujets que j'aimerais traiter avec vous durant les prochains jours.

10 Tout d'abord, votre parcours professionnel, et notamment votre rôle en 2012, 2013.
11 Ensuite, le fonctionnement des services de renseignement malien et la manière dont
12 le renseignement était collecté et exploité. D'abord, nous verrons ça de manière
13 générale et, ensuite, plus spécifiquement concernant la période 2012, 2013. Après, le
14 format dans lequel le renseignement était collecté. Et enfin, nous parcourrons le
15 classeur qui vous a été communiqué et qui contient, mise à part votre
16 déclaration, 243 documents qui sont exactement les mêmes que vous avez vus
17 durant la séance de préparation.

18 Et je vous expliquerai, à ce moment-là, la manière dont on va procéder pour avancer
19 efficacement avec ces documents et que vous puissiez commenter et sur leur forme
20 et sur leur contenu.

21 Est-ce que cela est clair pour vous, Monsieur le témoin ?

22 R. [14:11:39] Très clair.

23 Q. [14:11:47] J'aimerais donc commencer en vous posant des questions sur votre
24 identité et sur votre parcours professionnel.

25 Quels sont vos nom et prénom ?

26 R. [14:12:03] Keita Boubacar.

27 Q. [14:12:09] Quels sont votre date et votre lieu de naissance ?

28 R. [14:12:14] 21 mai 1956, à Kayes au Mali.

1 Q. [14:12:29] Quelle est votre nationalité ?

2 R. [14:12:33] Malienne.

3 Q. [14:12:38] Et vous êtes un colonel de l'armée malienne à la retraite ; c'est bien
4 cela ?

5 R. [14:12:45] C'est bien cela, oui.

6 Q. [14:12:47] Alors, j'aimerais, maintenant, retracer avec vous votre parcours
7 professionnel au sein de l'armée malienne. En quelle année avez-vous intégré
8 l'armée ?

9 R. [14:12:59] En 1975.

10 Q. [14:13:05] Et quelle formation avez-vous suivie ?

11 R. [14:13:08] J'ai déjà... d'abord été formé à l'École militaire interarmes, EMIA, à Kati.
12 Donc, ça, c'est ma formation d'officier militaire.

13 Q. [14:13:42] Et au terme de cette formation, quelle a été votre première affectation ?

14 R. [14:13:48] Après cette formation, j'ai été affecté au premier escadron de
15 reconnaissance de Kidal.

16 Q. [14:14:04] Et après votre service à Kidal, quel poste avez-vous occupé ?

17 R. [14:14:20] Après mon affectation à Kidal, j'ai été faire des formations en France, à
18 l'École d'application de l'arme blindée et cavalerie à Saumur.

19 Q. [14:14:49] Et après cela, qu'est-ce que vous avez fait ?

20 R. [14:14:53] Quand je suis revenu de Saumur, j'ai été affecté à Koulikoro comme
21 directeur de formation parallèle. C'est une promotion qui était dirigée spécialement
22 sur les douaniers et les forestiers qui devraient faire des formations militaires au
23 Mali.

24 Q. [14:15:39] Et à quel poste avez-vous été affecté ou nommé par la suite et... et en
25 quelle année est-ce que c'était ?

26 R. [14:15:48] Donc, après cette formation, j'ai été affecté à l'état-major armée de terre
27 comme secrétaire particulier du chef d'état-major de l'armée de terre.

28 Q. [14:16:21] Est-ce que vous vous souvenez en quelle année c'était ?

1 R. [14:16:25] C'était en 82, 83.

2 Q. [14:16:37] Et qu'est-ce que vous avez fait, par la suite ?

3 R. [14:16:47] En fait, après cette fonction, ma carrière a continué en tant qu'officier de
4 sport de l'armée de terre.

5 De cette fonction d'officier de... fonction de l'armée de terre, j'ai fait d'autres
6 formations.

7 En 85, je suis retourné en France pour faire les cours de capitaine à l'École
8 d'application, toujours, de l'arme blindée et cavalerie à Saumur.

9 À mon retour de cette formation, j'ai occupé la fonction de commandant du bataillon
10 blindé à Gao.

11 Et, de Gao, je suis revenu encore à Bamako pour prendre les fonctions de chef du
12 bureau de renseignement de l'armée de terre.

13 Et, en fait, de là-bas, j'ai été nommé sous-chef d'état-major de l'armée de terre.

14 De cette fonction de sous-chef d'état-major de l'armée de terre, j'ai eu la chance de
15 diriger la Direction militaire de la sécurité d'État. Et de directeur de la Direction
16 militaire de la sécurité d'État, j'ai été nommé adjoint à l'aide de camp du Président de
17 la République.

18 Et, après cette fonction d'adjoint, je reviens au ministère de la Défense comme
19 officier du bureau de la coopération militaire.

20 Et de là-bas, je me retrouve directeur adjoint à la Sécurité militaire de 86 à 92.

21 Ensuite, directeur général de la Sécurité militaire de 80... de 2012 à 2016, avant d'être
22 nommé attaché militaire Mali à Paris.

23 Et c'est ici que j'ai pris ma retraite « que » je jouis actuellement depuis deux ans.

24 En plus de « cet » parcours militaire, j'ai fait ma formation d'école de guerre en Chine
25 et, ensuite, un cours de langue au Canada.

26 Je pense que c'est ce que je peux dire comme parcours militaire.

27 Q. [14:22:10] Je vous remercie, Monsieur le témoin. C'est, je pense, très complet.

28 J'aimerais revenir sur les... sur des dates que vous avez données plus tôt.

1 Vous avez expliqué que vous avez, à un moment donné, occupé le poste de directeur
2 adjoint de la Sécurité militaire. Tout d'abord, est-ce qu'il s'agit de la Direction de la
3 sécurité militaire — aussi connue sous l'acronyme DSM ?

4 R. [14:22:47] Oui, c'est bien ça, DSM — directeur adjoint.

5 Q. [14:22:54] Et concernant la date, en quelle année avez-vous occupé ce poste ?

6 R. [14:23:02] C'est de 2008 à 2012, je crois.

7 Q. [14:23:14] Merci.

8 Et vous avez dit — juste toujours pour être sûre sur les dates — que vous avez été,
9 ensuite, promu directeur de la Direction de la sécurité militaire ; est-ce que vous
10 pouvez répéter les dates, juste pour être bien sûre ?

11 R. [14:23:32] J'ai été nommé directeur en 2012, en mars 2012 précisément, jusqu'en
12 2016.

13 Q. [14:23:54] Je vous remercie.

14 Et dans les grandes lignes, quel est le rôle de la DSM ?

15 R. [14:24:02] La Direction de la sécurité militaire, qu'on appelle DSM, est l'une des
16 grandes directions à la disposition du ministre de la Défense pour accomplir sa
17 mission. Et la DSM s'occupe spécialement de renseigner le ministre de la Défense, les
18 chefs militaires sur le terrain, de donner toutes les informations sur l'ennemi, de
19 façon à assurer la sécurité et la protection des troupes. Voilà, grosso modo, ce que
20 c'est que la mission de la DSM.

21 Q. [14:25:34] Et vous, en tant que directeur adjoint, puis directeur de la DSM, quelles
22 étaient vos responsabilités entre 2008 et 2016 ?

23 R. [14:25:48] Entre 2008 et 2016, en tant qu'adjoint d'abord, ma mission, c'était de
24 coordonner toutes les actions de recherche de la DSM, et cela au quotidien, et afin de
25 propositions au directeur de la sécurité militaire.

26 J'avais la charge de la gestion de la Direction sur le plan de la sécurité et remplacer le
27 directeur en cas d'absence.

28 Et donc, en tant que directeur, ma mission, c'était justement de mettre à la

1 disposition de ma direction tous les moyens personnels et matériels nécessaires pour
2 accomplir efficacement la mission de recherche de renseignement sur l'ennemi aux
3 fins d'assurer la protection de nos hommes. Et ces moyens de renseignement,
4 peut-être qu'on va rentrer dans les détails plus tard, ça peut être des moyens
5 humains ou des moyens techniques. Voilà.

6 Q. [14:28:18] Merci beaucoup.

7 Vous avez dit que la Direction de la sécurité militaire, la DSM, est à la disposition du
8 ministre de la Défense. Est-ce qu'elle relève du ministère... Est-ce que c'est un organe
9 qui relève du ministère de la Défense ?

10 R. [14:28:38] Oui, la DSM relève directement du ministère de la Défense.

11 Q. [14:28:56] Vous avez parlé des... des actions de recherche de renseignement. À
12 votre connaissance, est-ce qu'il y avait une planification, comme par exemple sur
13 une année, dans la recherche des renseignements au sein de la DSM ?

14 R. [14:29:17] Chaque année, au niveau de la DSM, on élabore ce qu'on appelle un
15 « Plan de recherche de renseignement » — PRR. Il s'agit pour la Direction de la
16 sécurité militaire d'évaluer les différentes menaces potentielles qui peuvent exister
17 contre nos troupes et d'orienter ses actions pour essayer de déceler, le moment venu,
18 ces différentes menaces. Ce plan de renseignement... de recherche de renseignement
19 est annuel, tout simplement parce que la menace évolue et varie, peut-être, d'année
20 en année. Donc, le schéma directeur même de recherche de renseignement au niveau
21 de la DSM part de ce plan-là de recherche du renseignement qui est élaboré et qui est
22 presque une feuille de route pour la Direction. Ce plan de renseignement peut
23 évoluer aussi au cours de l'année, puisque, comme je l'ai dit, la menace, elle est assez
24 souvent volatile.

25 Q. [14:31:38] Et qui est chargé de cette planification ?

26 R. [14:31:47] Ça, c'est le travail du directeur lui-même... qui planifie ça. Bien sûr, il le
27 fait avec, disons, ses grands chefs, avec le directeur adjoint, les différents chefs de
28 division.

1 Q. [14:32:21] Merci beaucoup.

2 J'aimerais, maintenant, vous poser des questions pour comprendre comment le
3 renseignement est collecté concrètement et comment il est transmis par la suite et
4 exploité.

5 Donc, pour l'instant, j'aimerais qu'on discute de cela de manière générale, en ce qui
6 concerne le... le Mali bien sûr, votre pays.

7 Qui est chargé de la collecte du renseignement sur le terrain ?

8 R. [14:32:59] En fait, quand on conçoit le plan de recherche de renseignement, on met
9 en place un schéma de collecte de renseignement. Ce schéma va du terrain à la
10 Direction. Et comme je le disais tantôt, la mission étant de chercher les
11 renseignements dans le but de protéger les hommes sur le terrain, la DSM est
12 organisée de façon à avoir au sein de chaque unité — petite unité sur le terrain — un
13 élément qu'on appelle « capteur ». Cet élément inclus dans une unité sur le terrain a
14 pour mission de se renseigner sur les menaces qui peuvent être faites contre cette
15 unité-là et d'informer à la fois le chef de l'unité dans laquelle il évolue et la Direction
16 de la sécurité militaire. Cet élément peut faire partie d'une unité qui fait partie aussi
17 d'une autre grande unité.

18 Et comme j'ai dit, dans toutes ces unités, nous avons mission d'avoir nos éléments en
19 leur sein pour faire le même travail, la priorité étant donnée au chef militaire qui se
20 trouve sur le terrain, dans le but d'une exploitation rapide du renseignement. Mais
21 en même temps que ce renseignement est donné au chef militaire sur le terrain, en
22 même temps, il est transmis à la Direction de la sécurité militaire. C'est un travail qui
23 se fait au quotidien. Et au niveau de la Direction, il y a un (*sic*) collecte de tous ces
24 renseignements qui, aussi, est fait au quotidien pour l'information du ministre de la
25 Défense.

26 Ça, c'est une chaîne... une seule chaîne de remontée du renseignement. On
27 comprendra alors que si nous avons 50 unités sur le terrain, si nous avons 100 unités
28 sur le terrain, on a, en tout cas, le devoir, la mission d'avoir au sein de toutes ces

1 unités, où qu'elles se trouvent, nos capteurs. Ça donne un peu une idée du volume
2 de travail qui peut arriver au niveau de la DSM par jour. Ça, c'est, en fait, le plan de
3 recherche du renseignement et l'application du plan sur le terrain.

4 J'en ai fini.

5 Q. [14:37:54] Merci pour... pour ce descriptif.

6 J'aimerais revenir sur ces capteurs. Est-ce que ce sont des... des militaires en... en
7 exercice ou est-ce que ce sont des militaires spécifiquement chargés du
8 renseignement ?

9 R. [14:38:17] Les capteurs, c'est... précisément des agents de la DSM, des militaires de
10 la DSM que nous formons pour cette mission et que nous envoyons auprès de nos
11 unités pour faire le travail. Voilà.

12 Q. [14:39:07] Et quel type de formation est-ce qu'ils suivent ?

13 R. [14:39:12] Ils suivent la formation d'agent de renseignement. C'est-à-dire que...
14 que, dans l'armée, quand on recrute des soldats, il y a différentes missions à laquelle
15 les soldats peuvent être assignés. Un soldat recruté, après la formation commune de
16 base, peut suivre la formation de tireur, la formation de chargeur (*phon.*), la
17 formation — c'est un peu technique — de grenadier-voltigeur et la formation
18 d'agent de renseignement.

19 Et il s'agit de les former en tant qu'agents ayant un certain flair, une certaine
20 intelligence et un certain comportement dans leur mission de recherche de
21 renseignement : comportement au sein de l'unité, comportement dans
22 l'environnement dans lequel ils seront tenus de vivre. Voilà. C'est une formation
23 spécifique qu'on leur donne pour la mission qui les attend sur le terrain.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:41:13] Madame la Procureur, pour des
25 raisons que le Greffe de la Cour nous a déjà expliquées, nous sommes obligés
26 d'interrompre notre audience toutes les 40 minutes, et cela pour une pause
27 de 10 minutes. Nous allons, donc, suspendre l'audience pour 10 minutes. Nous
28 revenons ici après 10 minutes.

1 L'audience est suspendue.

2 M. L'HUISSIER : [14:41:41] Veuillez vous lever.

3 *(L'audience est suspendue à 14 h 41)*

4 *(L'audience est reprise en public à 14 h 51)*

5 M. L'HUISSIER : [14:51:14] Veuillez vous lever.

6 Veuillez vous asseoir.

7 *(Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence)*

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [14:51:40] L'audience est reprise.

9 La parole est au Bureau du Procureur pour la suite de l'interrogatoire principal.

10 Madame la Procureur.

11 M^{me} CORBIN : [14:51:51] Merci, Monsieur le Président.

12 Q. [14:51:57] Monsieur le témoin, quelle est la composition de ces capteurs d'un point

13 de vue ethnique ?

14 R. [14:52:14] L'armée du Mali étant une armée nationale, on... on recrute de façon

15 nationale. Juste pour dire que le recrutement général dans l'armée n'obéit pas à un

16 schéma dans lequel on affecte des quotas à la communauté. Ça, c'est le recrutement,

17 de façon générale.

18 La mission de renseignement étant une mission assez spécifique, nous essayons,

19 nous, pour la réussite de la mission, d'envoyer des capteurs dans les zones où ils

20 sont le moins difficiles à détecter, un. Les capteurs sont envoyés aussi en fonction de

21 l'environnement dans lequel ils évoluent. Les capteurs sont aussi envoyés en

22 fonction de leur connaissance du milieu dans lequel ils évoluent.

23 Ceci est très important pour nous, parce que de la réussite de la mission des capteurs

24 dépend la réussite de la mission de la Direction.

25 Pour qui connaît un peu la nation malienne, nous avons dans le Nord du pays une

26 population, même si c'est la même nation, qui n'a pas spécialement les mêmes traits

27 que nulle autre partie de la population du Sud. Et, donc, nous tenons compte de tout

28 ça pour orienter nos capteurs.

1 Pour être très précis et très concret là-dessus, nous faisons en sorte que les capteurs
2 que nous envoyons dans le Nord, dans une certaine mesure, puissent être des
3 ressortissants du Nord, pour les raisons évidentes que j'ai expliquées tantôt.

4 Quand on fait de la recherche du renseignement, l'un des principes de base, c'est la
5 discrétion. Si vous recherchez du... du renseignement et que tout le monde sait que
6 vous êtes là pour cette mission, je pense qu'elle est déjà à 60 pour-cent compromise.
7 Donc, ce n'est pas très recommandé d'envoyer dans un environnement où la
8 population a « une » certaine mode de vie, d'envoyer des capteurs qui ont un mode
9 de vie différent. On saura tout de suite que celui qui est là n'est pas un des nôtres. Et
10 puisque les renseignements, généralement, souvent nous viennent de la population,
11 il y a tout de suite une méfiance qui s'installe entre notre capteur et la population.
12 On essaie donc d'envoyer dans les zones où il y a une population — je n'aime pas
13 beaucoup le terme — « blanche » des capteurs venant de la même région. Ce qui est
14 valable au Nord est valable au Sud.

15 Pour être très précis, si j'envoie... si je dois envoyer un capteur dans une unité qui
16 évolue dans le Sud de notre pays, je me garderais d'y envoyer un jeune soldat venant
17 du Nord dans la mesure où il va y avoir un peu cette barrière de la peau. Ça, c'est
18 pas important, mais ce qui est le plus important, c'est la barrière de la langue. Voilà
19 pourquoi est-ce que nous sommes une armée nationale où toutes les communautés
20 sont représentées dans la nation et dans l'armée. Mais pour l'efficacité de notre
21 mission, nous devons tenir compte de qui envoyer où pour la réussite de la mission.
22 Voilà.

23 Q. [14:59:56] Merci.

24 Et de quels moyens disposent les capteurs pour collecter le renseignement ?

25 R. [15:00:10] Les capteurs, en fait, font du renseignement humain. Ils font du
26 renseignement humain. C'est la recherche de la menace à travers des informations
27 qu'ils peuvent avoir auprès de la population. Et c'est ce qui me fait dire : c'est
28 important d'envoyer des capteurs ressortissants d'une zone dans cette zone pour

1 leur faciliter le contact avec la population, pour déjà franchir la barrière de la langue.

2 Et les informations qu'ils récoltent sont transmises à la Direction par téléphone.

3 Voilà.

4 Q. [15:01:46] Et au sein de la... de la population, quels sont les types de contact des
5 capteurs ?

6 R. [15:02:00] Comme je l'ai dit, si les moyens humains, les ressources humaines que
7 nous avons nous permettent d'envoyer, pour la plupart, des ressortissants... des
8 capteurs ressortissants d'une localité dans cette... dans la zone de combat... D'abord,
9 ils se retrouvent dans une... dans un environnement où ils s'y connaît (*sic*)
10 beaucoup... se connaissent entre eux. Et dans la population, généralement, nous
11 avons des éléments qui s'intéressent encore à la vie de la nation, des éléments qui
12 ont servi sous le drapeau et qui, après des bons et loyaux services, sont à la retraite
13 dans leur localité, qui connaissent très bien l'importance du renseignement et qui
14 peuvent être en contact avec le capteur pour les remontées d'informations, que ça
15 soit des militaires à la retraite, des policiers à la retraite, des agents de l'État à la
16 retraite ou même, tout simplement, la population civile qui, souvent aussi, pour se
17 prémunir des dangers qui les guettent, peuvent faciliter le travail du capteur. Parce
18 que tout le monde comprendra que, quand il y a menace sur les... les troupes, sur les
19 unités, il y a menace sur la population civile aussi. Et donc, c'est dans tous ces
20 milieux-là que le capteur, pour notre antenne, se déploie pour récolter le maximum
21 de renseignements sur le... les menaces sur nos hommes. Voilà.

22 Q. [15:05:18] Merci.

23 Est-ce qu'il y avait des critères de sélection de ces personnes au sein de la
24 population ?

25 R. [15:05:32] Nous avons parlé de la formation des capteurs au début ; tout ça, ça fait
26 partie de la formation. On essaie au maximum d'avoir des interlocuteurs qui ont...
27 qui peuvent avoir une certaine confiance aux forces armées et qui, donc, ont à cœur
28 de donner les bons renseignements.

1 Je le disais, tous ceux qui ont eu déjà à servir dans les armées et dans les différents
2 services sont supposés être des gens qui ont eu une certaine idée de la nation
3 pendant leur carrière. Et donc, quand il s'agit de sauver la nation, bien qu'étant à la
4 retraite, nous avons plein d'exemples (*phon.*) qui viennent offrir leurs services. Donc,
5 les facteurs... les capteurs étant formés dans ce sens-là, orientent aussi leur recherche
6 en direction de ces... de cette population pour former à « son » niveau un petit réseau
7 de recherche et de renseignement, avec une population dévouée, avec des anciens
8 cadres qui ont conscience que ce travail peut sauver la nation. Et donc, nos
9 recrutements se font un peu dans ce vivier-là.

10 Q. [15:08:19] Merci.

11 Vous avez dit tout à l'heure que le capteur fait remonter l'information en premier
12 lieu au chef de l'unité militaire sur le terrain. À quel moment est-ce que le capteur
13 fait remonter ce renseignement au chef de l'unité sur la... sur le terrain ?

14 R. [15:08:41] En fait, dans notre jargon, on dit que le renseignement se mange à
15 chaud, ou bien à froid. Donc, immédiatement, quand il a un renseignement, il est
16 tenu de le faire remonter au chef de l'unité sur le terrain. La vitesse de transmission
17 du renseignement peut sauver la vie d'une unité. Donc, on s'assure que le
18 renseignement que nous avons est fiable. Et il n'y a, après cela, aucune raison —
19 alors là, aucune raison — de la (*sic*) détenir sur soi.

20 Pour répondre à votre question, je dirais tout simplement que le capteur, quand il a
21 le renseignement, il le transmet immédiatement.

22 Q. [15:10:13] Merci.

23 Et vous avez expliqué aussi, tout à l'heure, que le renseignement remontait
24 également à la Direction de la sécurité militaire. À quel moment est-ce que le capteur
25 fait remonter le renseignement à la Direction de la sécurité militaire ?

26 R. [15:10:31] Pratiquement au même moment qu'il donne le renseignement au chef
27 de l'unité sur le terrain, il le transmet à la Direction de la sécurité militaire. Le chef
28 sur le terrain, ça lui permet de prendre immédiatement les dispositions pour faire

1 face à la menace ; la Direction de la sécurité militaire, qui reçoit ce renseignement-là
2 aussi, l'exploite au sein de la Direction en faisant des recoupements pour donner à ce
3 monstre (*phon.*) de renseignement, peut-être, une envergure plus grande dans la
4 mesure où la Direction est quand même à un niveau de centralisation de tous les
5 renseignements de tous les capteurs, d'où l'importance du recoupement.

6 En mettant bout à bout certains renseignements des capteurs, des différents
7 capteurs, au niveau de la Direction, on peut avoir une vision plus large de la menace
8 qu'un capteur ne peut pas voir.

9 Donc, très important pour le capteur de transmettre immédiatement le
10 renseignement récolté au commandant de l'unité au sein de laquelle il évolue sur le
11 terrain et à son directeur à Bamako.

12 Q. [15:13:33] Et pour être précis, quel est son directeur à Bamako, son supérieur
13 hiérarchique, au capteur ?

14 R. [15:13:46] La Direction est organisée avec des divisions. Et nous avons une
15 division, la division des Opérations, qui est le chef des... de tous les capteurs. Il y a le
16 directeur de la sécurité militaire qui est le premier responsable du renseignement
17 militaire ; il est secondé par un adjoint qui est le directeur adjoint ; et ensuite, nous
18 avons des divisions qui s'occupent de l'animation, de la « vie » de la Direction. Et
19 dans ces différentes divisions, nous avons une division qui s'occupe uniquement de
20 nos capteurs ou de nos antennes sur le terrain, qui est la division des Opérations.

21 Et pour répondre à votre question, les capteurs relèvent, au sein de la Direction, de
22 la division des Opérations.

23 Q. [15:15:22] Pour y aller par étape dans ce processus de...de transmission de... de
24 l'information et d'exploitation, ma question est la suivante : que fait le chef de la
25 division Opérations à son niveau, avec l'information qu'il reçoit ?

26 R. [15:15:40] Quand je disais tout de suite que le capteur envoie toutes les
27 informations au directeur, qui fait la synthèse pour le ministre, j'ai sauté
28 volontairement le chef de la division Opérations, parce que c'est lui, en fait, qui fait

1 ce travail pour le directeur. Tous les capteurs sont sous la responsabilité de ce chef
2 de division. Toutes les informations récoltées sont transmises en même temps au
3 chef de l'unité et au chef de la division. Donc, tous les capteurs sur le terrain
4 envoient les informations qu'ils récoltent au chef de la division d'abord.

5 Donc, ces informations rentrent à la DSM d'abord par le bureau du chef de division.
6 Et donc, le directeur même, de par la hiérarchisation, n'est pas en contact direct avec
7 les capteurs. Voilà.

8 Q. [15:17:40] Et est-ce qu'il y a déjà un tri qui est opéré dans le renseignement au
9 stade du chef de la division Opérations ?

10 R. [15:17:49] Oui, il y a un traitement du courrier qui est fait chaque jour — chaque
11 jour. Au niveau de la Direction, il y a un briefing quotidien — un briefing quotidien.
12 Le chef de la division des Opérations avec les autres chefs de division se retrouvent
13 chaque matin pour faire le point des renseignements collectés la veille. Ça a
14 l'avantage de mettre, d'abord, tout le personnel de la DSM au même niveau
15 d'information, un. Deux, ça permet, au sein de ce briefing, de faire un tri du
16 renseignement. En fonction de leur connaissance de la menace, du terrain, de
17 l'environnement, les différents chefs de division peuvent juger de l'importance ou
18 non d'un renseignement transmis par un capteur.

19 Et donc, après un débat sur tous les renseignements transmis par les capteurs, une
20 synthèse est faite des renseignements récoltés sur l'ensemble du territoire, par jour.
21 Et cette synthèse est transmis... transmise à la Direction, au directeur général en
22 passant par, bien sûr, le directeur adjoint.

23 Donc, il y a un premier tri qui est fait au niveau de ce... du chef de division à travers
24 les briefings quotidiens.

25 Q. [15:21:34] Et qui présidait ces briefings quotidiens ?

26 R. [15:21:46] Le briefing quotidien — pour la plupart — est présidé par le directeur
27 général adjoint.

28 Q. [15:22:10] Et est-ce que vous avez vous-même assisté à ces briefings quotidiens ?

1 R. [15:22:21] Oui. En tant que directeur, je juge souvent de l'importance d'une
2 menace donnée. Et donc, je peux, de mon propre chef, décider, oui ou non, si je dois
3 présider un briefing. Il y a des moments ou des circonstances, effectivement, qui
4 nécessitent que le directeur préside le briefing. Ça se fait, souvent, à l'initiative du
5 directeur. C'est un acte de commandement.

6 Q. [15:23:46] Et comment faisiez-vous, à ce stade du briefing quotidien, pour vous
7 assurer la crédibilité du renseignement reçu ?

8 R. [15:24:08] En tant que directeur d'un service de renseignement, en premier lieu, je
9 n'ai aucune raison — alors là, vraiment aucune raison — de ne pas avoir confiance
10 aux capteurs que j'ai formés, qui ont opté pour ce travail-là, que l'État malien paye
11 par mois pour les envoyer sur le terrain pour faire la mission.

12 Donc, a priori, de bonne foi, nous savons que tous les renseignements que nos
13 capteurs nous font remonter sont des informations crédibles. Nous savons aussi que
14 des informations souvent reçues de la population peuvent ne pas être crédibles. Mais
15 la confiance que nous avons de nos capteurs nous oblige à croire que, et pour nous
16 et pour les capteurs, a priori, c'est des informations crédibles, mais que la nature de
17 l'homme étant ce qu'elle est, il n'est pas exclu, dans notre mission, que des esprits
18 mal intentionnés aussi glissent des informations peu crédibles à nos capteurs.

19 C'est pourquoi je disais tantôt, au niveau du briefing, que nous essayons de faire des
20 tris. Cela veut dire que nous faisons le maximum pour que les informations que
21 nous transmettons au ministre soient des informations crédibles. Le renseignement
22 n'étant pas une science exacte, il n'est pas exclu des marges d'erreur. C'est comme ça.

23 Q. [15:27:49] Merci.

24 Vous avez dit que, à ces briefings quotidiens, étaient présents le chef de la division
25 Opérations et d'autres chefs de division. Est-ce que ces autres chefs de division
26 rapportaient également du renseignement au briefing quotidien ou pas ?

27 R. [15:28:09] Au sein de la Direction de la sécurité militaire, nous disons que, du
28 planton du directeur jusqu'au directeur, tous doivent se considérer comme agent de

1 renseignement, tous, quelle que soit leur position dans la hiérarchie militaire, quelle
2 que soit leur zone d'évolution, quelles que soient les fonctions qu'ils occupent. Donc,
3 une fois recruté à la DSM, il est clair que vous êtes un agent de renseignement.

4 Et ces chefs de division ont à leur disposition des hommes qui, aussi, ont la même
5 mission de recherche de renseignement, qu'ils soient à Bamako ou sur le terrain,
6 parce que je disais que la plupart de nos renseignements viennent de la population.

7 Moi, je ne suis pas de Bamako, je suis d'une région. Étant à Bamako, il m'est plus
8 facile, souvent, d'avoir des bons renseignements de ma localité, peut-être, que... plus
9 que les capteurs que j'y envoie. Ça soutient un peu l'idée que je disais que, pour
10 nous, étant dans une armée nationale, mais, dans les affectations pour les capteurs,
11 nous tenons compte, vraiment, de cela pour qu'ils puissent bien réussir leur mission.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [15:30:58] Monsieur le témoin, merci beaucoup
13 pour votre déposition. Mais pour cette période de ramadan, nous sommes obligés de
14 terminer nos audiences à 15 h 30. Et ça correspond aussi aux 40 minutes dont nous
15 avons parlé tout à l'heure.

16 Nous allons, donc, lever notre audience pour aujourd'hui.

17 Encore une fois, Monsieur le témoin, j'aimerais vous remercier, au nom de la
18 Chambre, pour avoir répondu aux questions qui vous ont été posées. Mais comme
19 vous le savez, votre déposition n'est pas terminée. Vous allez donc continuer lundi.

20 Mais à ce que je comprends, lundi, vous êtes empêché dans la matinée, et donc, nous
21 pourrons reprendre seulement à 13 h 30. Et, évidemment, s'il y a des modifications,
22 le Greffe se fera le devoir de communiquer aux parties et participants toute
23 éventuelle modification.

24 Donc, la prochaine audience : lundi 19 avril à 13 h 30.

25 Voilà. Je vois M^{me} la Procureur qui acquiesce de la tête.

26 Je voudrais donc remercier, comme d'habitude, les parties et les participants pour
27 leur collaboration exemplaire à cette audience. Je présente aussi mes remerciements
28 aux sténographes et aux interprètes pour leur travail assidu. Et je n'oublie pas nos

- 1 officiers de sécurité.
- 2 Finalement, à notre public, je dis un grand merci, notre public dans la galerie, et je
- 3 n'oublie pas notre public en ligne.
- 4 À tous et à toutes, je souhaite une très bonne fin de... de semaine et prenez bien soin
- 5 de vous.
- 6 Nous allons lever l'audience.
- 7 L'audience est levée.
- 8 M. L'HUISSIER : [15:33:27] Veuillez vous lever.
- 9 (*L'audience est levée à 15 h 33*)